

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

### **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Achat d'espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse quotidienne régionale (PQR) payante distribuée par le Journal Sud-Ouest - Marché n°11364R - Avenant n°1- Décision - A utorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n°11364R en date du 12 décembre 2011, re nouvelé sous le numéro 12297R, la Communauté urbaine de Bordeaux a conclu avec la Société SAPESO un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat d'espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse régionale (PQR) payante distribuée par le Journal Sud-Ouest.

Pris en la forme d'un marché à bons de commande, avec montant maximum de 327 000 € HT annuel, il se décompose de la manière suivante :

- lot n°1 : annonces institutionnelles pour un mont ant de 170 000 € HT annuel
- lot n°2 : annonces obligatoires et réglementaires pour un montant de 85 000 € HT annuel
- lot n°3 : annonces sur supports complémentaires p our un montant de 52 000 € HT annuel
- lot n°4 : annonces marchés publics non obligatoir es pour un montant de 20 000 € HT annuel

La durée du marché est de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Ce marché, bien que géré par la Direction de la communication, est un marché transversal servant à l'ensemble des directions de La Cub désireuses de diffuser des informations ou pour répondre à des obligations légales.

L'évolution des prix des matières premières (bois et pâte vierge, papiers récupérés, pétrole...) des derniers mois est importante et implique de revoir les prix des lots n°1 et 3 (tarifs joints en annexe). Ils permettent aussi d'introduire de nouveaux formats de parution et d'en supprimer d'autres.

Par ailleurs, dès la 1ère année de renouvellement du marché, il s'est révélé que le montant de certains lots avait été sous-estimé :

- pour ce qui concerne le lot n°1 "annonces institutionnelles", ont été réalisées en 2012 et 2013, des campagnes de communication liées à des projets importants tels que "L'Eau de La Cub", le "Plan vélo" ou encore l'inauguration du Pont Jacques Delmas Chaban Delmas. Or, l'estimation de ce lot lors de son renouvellement avait été basée sur le montant des dépenses réalisées du marché précédent et non prévisionnelles alors que des campagnes de communication de ce type n'avaient pas été mises en œuvre les années précédentes.

- le lot n°2 "annonces obligatoires et réglementaires" s'est révélé être sous-dimensionné en raisons, d'une part, du nombre des opérations d'urbanisme en cours (révision PLU, concertation PLU...) et des projets à venir (Grande salle de spectacle, révision du périmètre de prise en considération des opérations d'urbanisme), d'autre part, d'une estimation elle aussi basée sur le montant des dépenses réalisées du précédent marché et non sur les dépenses prévisionnelles mais aussi parce que certains achats d'espaces publicitaires dans le Journal Sud-Ouest avaient été effectués indépendamment, dans le cadre de marchés à procédure adaptée spécifiques ; ces achats n'ont donc pas été pris en compte dans l'estimation lors du renouvellement de ce lot,

- les annonces effectuées sur les supports complémentaires concernés par le lot n°3, en particulier sur supports numériques, viennent souvent en complément des annonces effectuées sur supports papier classiques (lot n°1) . Aussi, et pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le lot n°1, le montant du lot n°3 se révèle être lui aussi sous-estimé.

Aussi, il conviendrait d'augmenter le montant maximum de ces trois lots ainsi qu'il suit :

- lot n°1 : annonces institutionnelles de + 15%, soit un montant de 25 500 € HT ; ce qui porte le montant maximum de ce lot à 195 500 € HT/an,

- lot n°2 : annonces obligatoires et réglementaires de + 25%, soit un montant de 21 250 € HT ; ce qui porte le montant maximum de ce lot à 106 250 € HT/an,

- lot n°3 : annonces sur supports complémentaires de + 15%, soit un montant de 7 800 € HT ; ce qui porte le montant de ce lot à 59 800 € HT.

Le montant total de l'augmentation s'élève à + 54 550 € HT ; ce qui porte le montant global du marché à 381 550 € HT maximum annuel.

Les difficultés exposées ci-avant, nous conduisent donc aujourd'hui à présenter un avenant afin de pouvoir poursuivre dans de bonnes conditions l'exécution du marché, le temps pour les services de travailler à nouveau sur ce dossier et d'être en mesure de vous proposer ultérieurement une solution plus conforme aux besoins de notre établissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des marchés publics, et notamment ses articles 18 et 20,

**VU** le projet d'avenant n°1 à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

**VU** le marché n°11364R en date du 12 décembre 2011, renouvelé sous le numéro 12297R, conclu avec la Société SAPESO ayant pour objet l'achat d'espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse régionale (PQR) payante distribuée par le Journal Sud-Ouest

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date 27 juin 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure l'avenant n°1 pour poursuivre dans de bonnes conditions l'exécution des prestations du marché n°11364R (renouvelé sous le numéro 12297R) relatif à l'achat d'espaces publicitaires dans le Journal Sud-Ouest conclu avec la Société SAPESO et d'autoriser le Président à signer ledit avenant,

## **DECIDE**

**Article 1** : Le projet d'avenant n°1 au marché n°11364R, renouveau sous le numéro 12297R, mis à disposition des élus est approuvé,

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n°11364R, renouvelé sous le numéro 12297R, conclu avec la Société SAPESO ayant pour objet l'achat d'espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse régionale (PQR) payante distribuée par le Journal Sud-Ouest,

**Article 3** : La dépense résultant du présent avenant sera imputée au budget principal chapitre 11, article 6231, fonction 0230, CRB et aux budgets annexes transports, chapitre 11, article 62310001, fonction 0230 CRB VC00 et déchets, chapitre 011, article 6321, CRB VC00 de l'exercice en cours,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2013

M. ALAIN CAZABONNE